



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 3^{ème} Trimestre 2022



Au 3^{ème} trimestre 2022, 15 949 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation diminue de -4,5% sur un an.

15 949 entrées en formation au 3^{ème} trimestre 2022, soit -4,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2021.

Entre juillet et fin septembre 2022, nous comptabilisons **15 949** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, soit une baisse de **-4,5%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Par rapport au deuxième trimestre 2022, le nombre d'entrées en formation a augmenté de **4,1%** au cours de ce troisième trimestre 2022.

Au niveau mensuel, une forte baisse des entrées en formation est observée en juillet (-17,1% par rapport au mois de juillet 2021) puis la tendance s'est inversée sur le mois d'août avec un rebond

**GRAPHIQUE 1 :
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

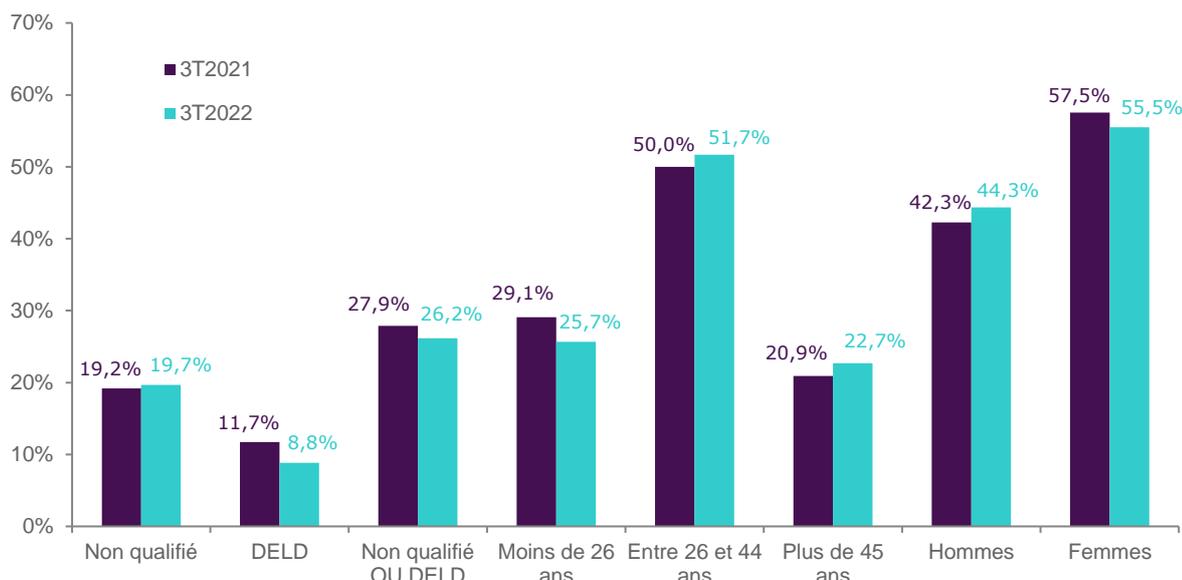
La part des demandeurs d'emploi de longue durée dans les entrées en formation diminue

La part des demandeurs d'emploi de longue durée entrés en formation au troisième trimestre 2022 diminue de **-2,9** points par rapport au troisième trimestre 2021, alors que celle des demandeurs d'emploi non qualifiés reste quasiment stable avec **+0,5** point. La part des non qualifiés ou DELD se retrouve donc à la baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (**-1,7** point).

L'évolution la plus marquée concerne les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans qui voient leur représentativité diminuer par rapport à 2021 (**-3,4** points).

Alors que la part des femmes entrées en formation diminue également (**-2,0** points), les autres profils ont vu leur représentativité augmenter : les hommes (**+2,0** points), les demandeurs d'emploi âgés entre 26 et 44 ans (**+1,7** point) et ceux âgés de plus de 45 ans (**+1,8** point).

GRAPHIQUE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait 9 mois après l'inscription à Pôle emploi

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au troisième trimestre 2022, cette entrée a lieu **moins d'un mois et demi suivant leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit au quatrième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concernent des demandeurs d'emploi inscrits depuis environ 10 mois et demi.

L'ancienneté en inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les **63 premiers jours** après leur inscription; cette moyenne monte à **387** jours pour ceux âgés de 45 à 49 ans et atteint **585** jours pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans et les 20-24 ans, où la durée moyenne de formation atteint respectivement **1 240** et **1 018 heures**. Pour les 25-29 ans, elle passe à **820 heures** et diminue fortement avec l'âge pour atteindre **427 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est nettement plus élevée pour les femmes (**917 heures**) par rapport aux hommes (**677 heures**).

TABLEAU 1 :

ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'AGE ET LE SEXE - 3^{ème} TRIMESTRE 2022

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	63	11	32	68	1 240	595	890	1 526
20-24 ans	156	22	71	208	1 018	370	735	1 277
25-29 ans	222	43	112	280	820	280	560	1 132
30-34 ans	290	48	144	330	779	230	525	1 155
35-39 ans	316	63	162	385	766	224	497	1 113
40-44 ans	340	67	181	391	691	242	440	1 081
45-49 ans	387	62	186	444	695	224	438	1 050
50-55 ans	441	79	201	549	583	180	400	889
55 ans et plus	585	119	266	733	427	90	300	540
Hommes	286	44	129	320	677	210	434	1 000
Femmes	269	37	116	313	917	300	658	1 202
Ensemble	276	40	121	314	820	278	560	1 141

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : au 3^{ème} trimestre 2022, l'ancienneté en inscription avant la formation est de 11 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 68 jours pour un autre quart. La durée de la formation est inférieure à 595 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 1 526 heures pour un autre quart.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les autres types de formation (financement par le bénéficiaire, Etat, collectivités...) représentent plus des deux tiers des formations au 3^{ème} trimestre 2022

Les autres formations (financement par le bénéficiaire, Etat, collectivités, ...) représentent **plus des deux tiers des formations** au troisième trimestre 2022 et diminuent sensiblement (-3,4 points) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

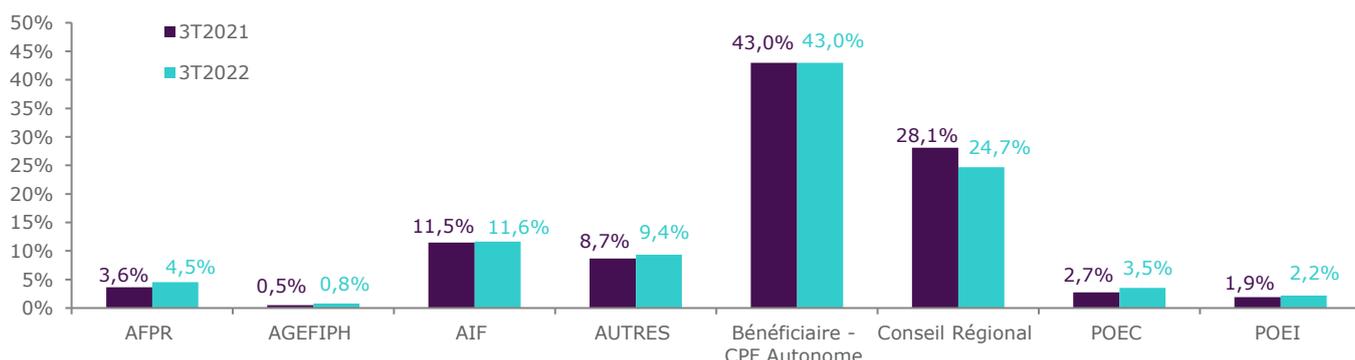
Les formations financées par le conseil régional (24,7%) diminuent au troisième trimestre 2022 (-3,4 points) alors que les Aides Individuelles à la Formation (AIF) restent stables (+0,1 point) avec 11,6%.

Par rapport au troisième trimestre 2021, la part des AFPR (4,5% des formations) est en augmentation (+0,9 point). C'est également le cas pour les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelles (POEI), représentant 2,2% des formations, qui enregistrent une légère hausse (+0,3 point). Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (3,5% des formations) progressent également avec une augmentation mesurée (+0,8 point).

Enfin, les formations "AGEFIPH" restent minoritaires (0,8% des formations), malgré une légère hausse (+0,3 point).

GRAPHIQUE 3 :

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

3 champs de formation regroupent plus du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

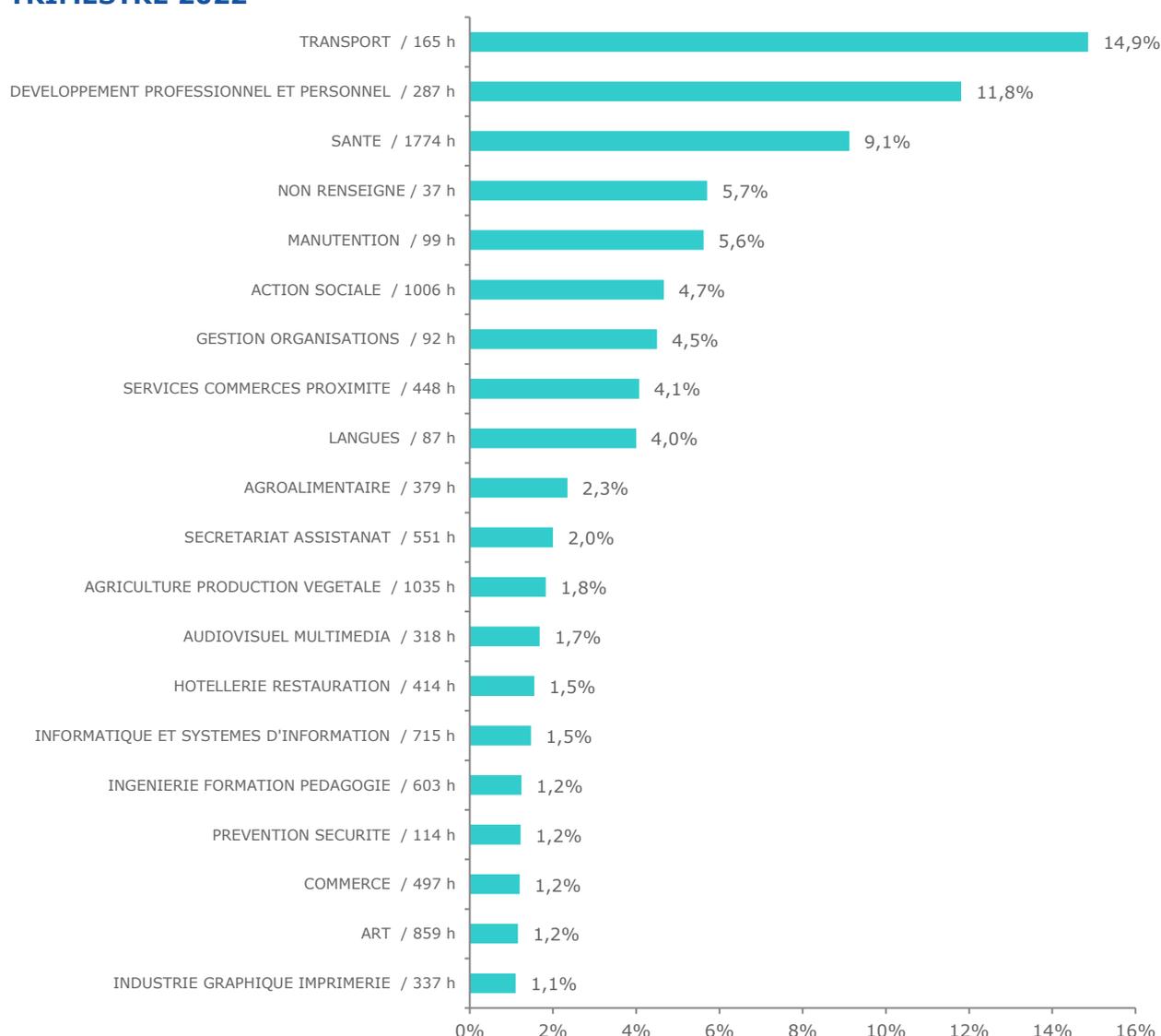
Vingt champs de formation regroupent **81,1%** des entrées en formation (*graphique 4*). **Plus d'un tiers** d'entre elles sont concentrées dans trois champs de formation : le transport (**14,9%**), le développement personnel et professionnel (**11,8%**) et la santé (**9,1%**). Cinq autres champs de formation oscillent chacun entre **4,0%** et **5,6%** du total des entrées en formation.

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **87 heures** pour les formations sur les langues à **1 774 heures** pour les formations relatives à la santé. Parmi les autres formations importantes en terme de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations en agriculture production végétale, celles de l'action sociale et du domaine des arts, avec des durées moyennes respectives de **1 035**, **1 006** et **859 heures**.

De même, les formations dans l'informatique et systèmes d'information, l'ingénierie formation pédagogie et le secrétariat assistantat ont des durées moyennes supérieures à **500 heures**.

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION - 3^{ème} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 14,9% des entrées en formation au 3^{ème} trimestre 2022. La durée moyenne des formations y est de 165 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 81,1% des entrées en formation).

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Plus de 81% des formations répondent à quatre objectifs

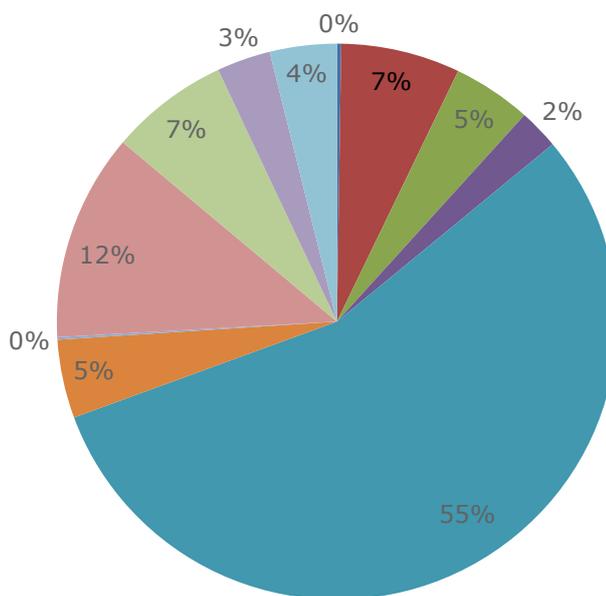
Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne plus de **55%** des entrées en formation. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation nettement plus élevée que la moyenne (**717 heures** contre **378 heures** en moyenne pour l'ensemble des objectifs).

Plus de **12%** des formations concernent un perfectionnement et élargissement des compétences, avec une durée moyenne de formation la moins importante (**77 heures**).
Suivent ensuite à égalité la professionnalisation (**6,9%** pour **487 heures**) et la (re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel (**6,9%** pour **371 heures**).

Selon l'objectif de formation, les durées moyennes varient : **79 heures** pour la création d'entreprise

GRAPHIQUE 5 : PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION - 3^{ème} TRIMESTRE 2022

- Non déterminé / , h
- (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 371 h
- Adaptation poste travail AFPR / 373 h
- Adaptation poste travail POE / 308 h
- Certification / 717 h
- Création d'entreprise / 79 h
- Non concerné / 1080 h
- Perfectionnement, élargissement des compétences / 77 h
- Professionnalisation / 487 h
- Préparation à la qualification / 188 h
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 102 h



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.*

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

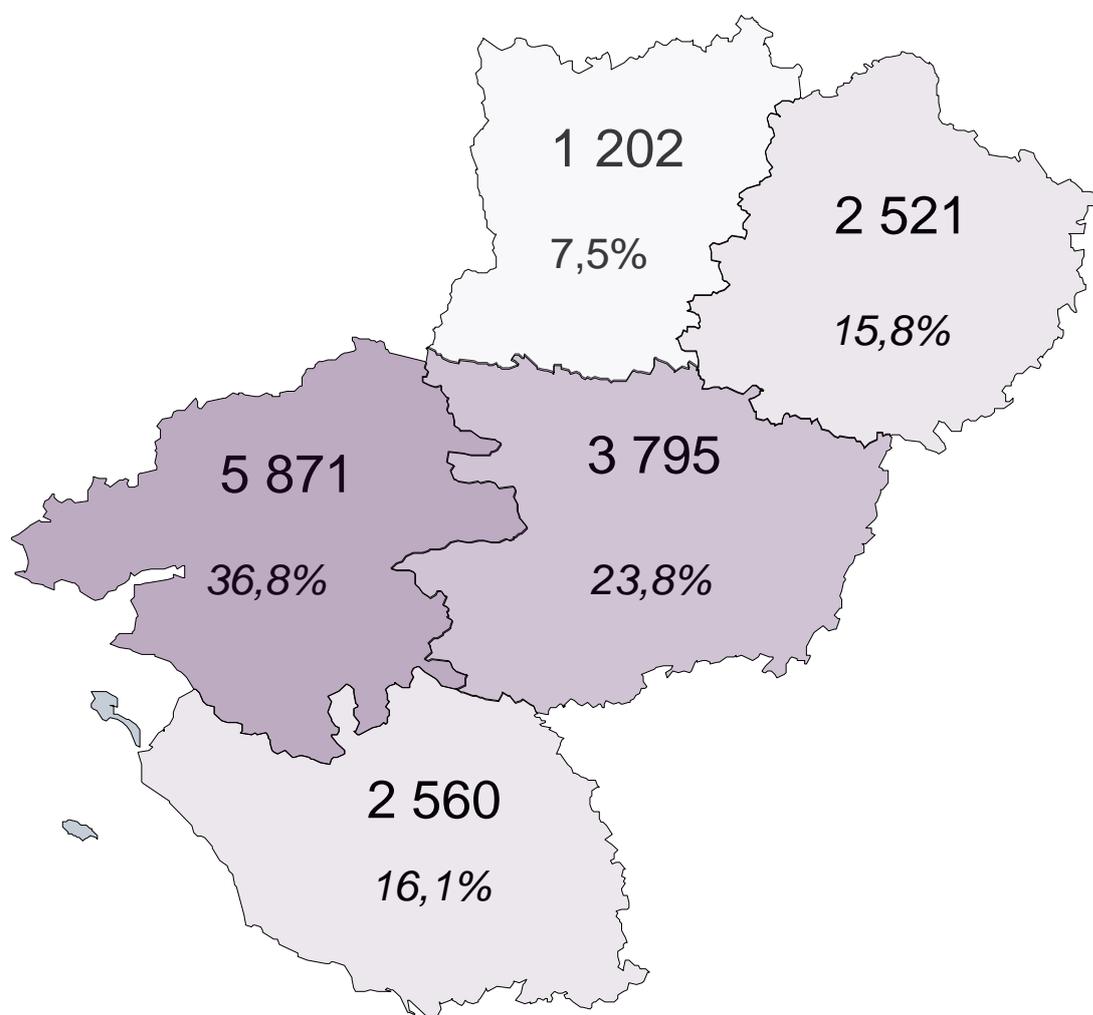
La Loire-Atlantique comptabilise près de **5 900** entrées en formations, soit **36,8%** du total régional.

Le Maine-et-Loire arrive en second avec près de **3 800** entrées en formation, soit **23,8%**.

La Vendée et la Sarthe affichent des niveaux similaires avec respectivement **2 560** et **2 521** entrées en formation, représentant chacune **16,1%** et **15,8%** du total régional.

Enfin, la Mayenne enregistre **1 202** entrées en formation, soit **7,5%** des entrées en formation au niveau de la région.

CARTE 1 : RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT - 3^{ème} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

ENCADRÉ N°1

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (Allocation de Solidarité Spécifique Formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE - Pascal LIAIGRE

Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

